Commune d'HAUTECOURT-ROMANECHE
Procès-Verbal du Conseil Municipal du
23 juillet 2026 à 20h00

L'an deux mil vingt-six, le 23 juillet, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Nathalie GIVORD, Maire.

Membres présents : Nathalie GIVORD – Mathieu DESBOIS – Elisabeth BONNAND – Vincent AZNAR – Jean-Robert BATAILLE – Karine BLANC – Mathis BLANC – Sylvie BOLLARD – Titouan CALLOCH – Catherine COQUARD – Etienne DEMIAS – Jade FOLLET-TROSSET – Céline GIRARD

Membres excusés : Lydie ROLLIN donne pouvoir à Karine BLANC – Charles STÖHR

Le quorum est atteint.

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures. Elle procède ensuite à l'appel des membres de l'assemblée délibérante et fait lecture des procurations. Elle propose de nommer Mathis BLANC, Conseiller Municipal, secrétaire de séance, ce qui est approuvé à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du 5 juin 2026 :
Sylvie BOLLARD fait remarquer que quelques erreurs du précédent procès-verbal du 21 mai 2026 n'ont pas été corrigées avant sa publication.
Madame Le Maire le note et précise que l'absence de secrétaire à ce moment-là explique cet oubli.
Sylvie BOLLARD et Jean-Robert BATAILLE notent également qu'il y a une erreur sur le procès-verbal du 5 juin concernant le nom d'un conseiller municipal et que la mise en page demande à être revue.
Madame Le Maire indique qu'il y eu un changement de secrétaire et que les choses vont se mettre en place et demande un peu de tolérance.
Jean-Robert BATAILLE en profite pour informer l'assemblée qu'il a trouvé de nouvelles lois et articles de lois concernant les rédactions et publications de procès-verbaux, dont le changement daterait du mois d'avril 2026. Monsieur Mathieu DESBOIS qui avait explicité les articles de lois lors de la précédente séance attend les sources et les articles de lois en question.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

Ordre du jour

1/ DIA NERET parcelle AD 20
2/ DIA THEVENON parcelle 327B 52 – 327B 980
3/ DIA SEMCODA parcelle AD 284
4/ DIA SEMCODA parcelle AD 286
5/ DIA ARVIS parcelle AM 190
6/ DIA COLLETAZ parcelle 327B 1146 – 327B 1149
7/ DIA DAMIEN parcelle AO 100
8/ Modification du RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
9/ Epicerie : achat du fonds de commerce
10/ Affichage des procès-verbaux sur les supports communaux
Questions diverses

Délibérations :

1/ DIA NERET parcelle AD 20

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est saisi d'une demande d'intention d'aliéner en date 19 juin émanant de l'office notarial Terranota à Lyon.
Cette dernière porte sur la parcelle AD 20 d'une superficie de 1570m² située, à Challes, Route de Neuville et classée en zone UB du PLU et appartenant à M. NERET. La parcelle est bâtie. Le prix porté sur la DIA est de 288 000€.
Le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de ne pas user de son droit de préemption.

2/ DIA THEVENON

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est saisi d'une demande d'intention d'aliéner en date 24 juin émanant de l'office notarial de Me ETIEVANT à Bourg-en-Bresse.
Cette dernière porte sur les parcelles 327B 52 de 265m² et 327B 980 d'une superficie de 201m² situées, à Romanèche, Route du Belvédère et classées en zone UA du PLU et appartenant à M. THEVENON. La parcelle 327B 52 est bâtie. Le prix porté sur la DIA est de 268 000€.
Le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de ne pas user de son droit de préemption.

3/ DIA SEMCODA

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est saisi d'une demande d'intention d'aliéner en date 24 juin émanant de l'office notarial de Me ETIEVANT à Bourg-en-Bresse.
Cette dernière porte sur la parcelle AD 284 d'une superficie de 700m² située, dans le nouveau lotissement « Les Sources » et classée en zone 1AU du PLU et appartenant à la SEMCODA. Le prix porté sur la DIA est de 67 000€.
Le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de ne pas user de son droit de préemption.

4/ DIA SEMCODA

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est saisi d'une demande d'intention d'aliéner en date 24 juin émanant de l'office notarial de Me ETIEVANT à Bourg-en-Bresse.
Cette dernière porte sur la parcelle AD 286 d'une superficie de 606m² située, dans le nouveau lotissement « Les Sources » et classée en zone 1AU du PLU et appartenant à la SEMCODA. Le prix porté sur la DIA est de 57 000€.
Mathieu DESBOIS se retire du vote car il est concerné par cette vente.
Le conseil municipal décide de ne pas user de son droit de préemption.

5/ DIA ARVIS

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est saisi d'une demande d'intention d'aliéner en date 10 juillet émanant de l'office notarial Terranota à Lyon.
Cette dernière porte sur la parcelle AM 190 d'une superficie de 1169m² située, à La Croix Rozier, Rue de Bohan et classée en zone UB du PLU et appartenant à M.et Mme ARVIS. La parcelle est bâtie. Le prix porté sur la DIA est de 310 000€.
Le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de ne pas user de son droit de préemption.

6/ DIA COLLETAZ

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est saisi d'une demande d'intention d'aliéner en date 8 juillet émanant de l'office notarial de Me ETIEVANT à Bourg-en-Bresse.

Cette dernière porte sur les parcelles 327B 1146 de 1049m² et 327B 1149 pour 1/9ème d'une superficie 1423m² situées, à Romanèche, Route du Belvédère et classées en zone UB et AS du PLU et appartenant à M. COLLETAZ. La parcelle 327B 1146 est bâtie. Le prix porté sur la DIA est de 200 000€.
Le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de ne pas user de son droit de préemption.

Jean-Robert BATAILLE souligne à propos de cette DIA qu'il y a un litige vis-à-vis des 1/9ème car ce terrain indivis aurait été repris par la Commune sous le mandat précédent. Vincent AZNAR explique qu'il n'a pas la connaissance de cette information et que si c'est le cas, un acte notarié a dû être établi. Il semblerait que l'espace indivis en herbe soit toujours propriété des co-indivisaires mais que ce soit la commune qui s'occupe de la voirie.

Madame Le Maire indique que la DIA est présentée en tant que telle et que le sujet du lotissement n'est pas à l'ordre du jour. Elle précise cependant qu'il faudra approfondir cette question ultérieurement.

7/ DIA DAMIEN
Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est saisi d'une demande d'intention d'aliéner en date 6 juillet émanant de l'office notarial de Me MATHIEU et PONS à Bourg-en-Bresse.
Cette dernière porte sur la parcelle AO 100 de 225m² située, à Ecailler, Rue des Grands Champs et classée en zone UA et AS du PLU et appartenant à Mme DAMIEN. La parcelle est bâtie. Le prix porté sur la DIA est de 32 000€.
Le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de ne pas user de son droit de préemption.

8/ Modification du RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
Elisabeth BONNAND rappelle aux élus, ce qu'est le RIFSEEP. Le régime indemnitaire en place actuellement date du 16 mai 2019, et il concerne uniquement les fonctionnaires titulaires et agents contractuels. Elisabeth BONNAND propose d'intégrer parmi les bénéficiaires, les fonctionnaires stagiaires.
Madame le Maire soumet donc cette proposition aux votes. Le conseil décide d'intégrer les fonctionnaires stagiaires à ce régime indemnitaire, à l'unanimité des présents.

9/ Epicerie : achat du fonds de commerce
Suite à la réunion de travail du 9 juillet, Madame Le Maire a contacté Mme Buellet pour l'informer d'un accord de principe pour l'achat du fonds de commerce d'épicerie, alimentation, mercerie, journaux, produits laitiers, gérance d'un débit de tabac exploité à Hautecourt-Romanèche, 5 Route de Cize.
Mme Buellet a pris attache avec un office notarial afin de rédiger la promesse de vente et l'acte à intervenir.
Le fonds de commerce sera définitivement fermé au 31 juillet 2026. Madame Le Maire rappelle qu'il convient de maintenir un commerce de proximité pour les habitants du village et des environs.
Un projet d'aménagement d'un bâtiment communal à côté de la mairie est à l'étude pour réaliser le transfert du commerce.
Le fonds de commerce sera placé en fermeture provisoire par l'administration des douanes au 1er août 2026 à la suite du départ à la retraite de Mme Buellet, le 31 juillet 2026.
A la suite de la cession définitive, l'administration des douanes procédera à la clôture définitive de l'agrément délivré à Madame Buellet. Le fonds sera suspendu pour une durée d'un an maximum, jusqu'à l'obtention de l'agrément d'un repreneur, dans le cadre de la mise en location-gérance du fonds par la commune.

Madame Le Maire demande dans un premier temps l'autorisation de signer la promesse de vente, et, dans un second temps l'acte à intervenir pour la cession du fonds de commerce pour environ 60 000€. Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la promesse de vente et l'acte à intervenir.

Madame Le Maire fait part de la forte demande des habitants d'organiser un pot de départ pour la retraite de Marielle. Catherine COQUARD informe que quelques habitants ont prévu quelque chose pour le soir de la fermeture. Le conseil souhaiterait s'associer à ce pot en tant que « partenaire » afin de ne pas voler l'organisation en cours. Jean-Robert BATAILLE se charge de la mise en relation avec ce groupe d'habitants.

Enfin, si la possibilité de rachat du fonds de commerce par la Commune est une très bonne nouvelle, Madame Le Maire souligne que le projet a énormément avancé en quelques mois de mandat, mais que malgré tout, suite à une mauvaise information de GBA au départ, 1 à 2 mois ont été perdus. C'est pourquoi elle insiste sur le fait qu'il ne faut pas hésiter, maintenant que la procédure est lancée, à communiquer sur la recherche active d'un repreneur.

10/ Affichage des procès-verbaux sur les supports communaux

A la demande de Sylvie BOLLARD, lors du conseil précédent, la question de l'affichage des PV des conseils municipaux sur les supports communaux a été posée.
Il est précisé que l'affichage doit bien avoir lieu après approbation par le Conseil Municipal du procès-verbal.
Seul Titouan CALLOCH votant contre, la proposition est adoptée.

Questions diverses

Madame Le Maire fait le point sur les commissions thématiques proposées par GBA : la liste des candidats retenus a été communiquée par GBA et leur sera envoyée par mail.

Sylvie BOLLARD demande si la liste des CCID est revenue de la préfecture : elle est arrivée la semaine dernière, il faut contacter les personnes concernées.

Elle demande s'il est possible d'avoir un compte-rendu de la dernière réunion GBA car elle a connaissance que le thème concernait les projets de l'eau et de l'assainissement. Madame Le Maire explique qu'effectivement, il a été conclu que le prix de l'eau augmenterait de 0.69€ HT/m3 pour 2027 et +2% par an ensuite.
Madame Le Maire explique que le budget assainissement est de 12.5 millions € alors que l'enveloppe n'est que de 8,5 millions, ce qui implique de prioriser les décisions.

Sylvie BOLLARD et Jean-Robert BATAILLE demandent s'il est possible d'avoir des comptes-rendus des réunions Maire-adjoints : Madame Le Maire explique que les réunions ont été inexistantes suite à ses problèmes de santé, et qu'elles sont limitées en ce moment car les agendas sont chargés de réunions et rencontres extérieures.

Sylvie BOLLARD et Jean-Robert BATAILLE demandent s'il est également possible d'avoir des comptes-rendus des réunions de commissions. Mathieu DESBOIS fait un point rapide sur ce qui est prévu dans sa commission communication :

- Besoin de communication des associations
- Bulletin communal
- Mise à jour du site internet
- Mise en place de groupe de travail par thématique

Puis dans sa commission CCAS :

- Anciens
- CMJ
- Répartition des rôles et groupe de travail

Jean-Robert BATAILLE remet à Madame Le Maire un courrier concernant la demande de classement d'un arbre du lotissement la Treille, qui a été planté lors du bicentenaire de la Révolution Française.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Madame Le Maire lève la séance à 21h15

Le secrétaire de séance
Mathis BLANC

Le Maire
Nathalie GIVORD



